



Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

**C.D. DE
CHATEAUDUN**



SANCTION EXEMPLAIRE POUR UNE AGRESSION ?

Récemment, un surveillant a été victime d'une agression et se retrouve grièvement blessé pour un ...téléphone !

Mardi 11 avril, un surveillant a fait son tour pour contrôler si tous les détenus étaient bien revenus des différentes activités du jour et donc présents dans leur cellule avant de débaucher de sa journée. Rien de plus normal !

Mais en regardant un des œillets, le Surveillant s'est rendu compte qu'un détenu était en possession d'un téléphone portable. Rien de plus normal (ou pas) !

Avec l'aide de son binôme d'étage, ils ont décidé d'ouvrir la porte de cette cellule et ont demandé au détenu de remettre le téléphone. Ce dernier, dans une réaction aussi soudaine qu'absurde, a décidé de foncer sur le Surveillant, le percutant violemment. Le choc a été d'une extrême violence et ils ont fini au sol. Aidé par son collègue, les surveillants ont maîtrisé ce forcené. Le détenu finira au petit château (Q.D.). **Un séjour de courte durée puisque même pas 72h après les faits, le voilà ressorti sur avis médical qui défend une inaptitude au Quartier les weekends ! QUE DIRE DE PLUS !!!!!On a même cru que c'était une blague !**

Le Surveillant a été amené à l'hôpital par les pompiers. Un premier Surveillant est resté avec le collègue toute la fin de journée alors qu'il pouvait rentrer chez lui ! Un geste que le S.P.S. apprécie ! Bravo et merci à lui!

Résultat : luxation à l'épaule gauche, et 15 jours d'I.T.T. !Rien que ça !

La S.P.S. a pris des nouvelles de notre collègue agressé et lui a déjà conseillé quelques mesures utiles autant pour sa santé que pour les suites judiciaires à venir. Le SPS lui souhaite un bon rétablissement et lui apporte son indéfectible soutien !

Le SPS condamne fermement cette agression et espère une réponse judiciaire exemplaire qui marque l'esprit de ce forcené afin qu'il se rappelle de son geste impardonnable. Car pour l'heure, il doit bien rigoler d'être retourné dans une cellule de détention classique...au bâtiment D, un bâtiment arrivant... Et pour que l'administration pénitentiaire garde la face suite à ses sanctions absurdes, le SPS demande le transfert de ce détenu sur un autre établissement le plus rapidement possible !

Le SPS, 100% Surveillant(e)s, 100% Indépendant !

Le 14 avril 2023, le bureau local.

Mail : sps-cpos@outlook.fr site internet : www.sps-penitentiaire.fr